REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2022
Application agréée E-Legalite.com
99_DE-084-288400039-20221125-D22_35-DE

2022/038

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 novembre 2022

N° 22/35

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET :
Sobriété énergétique -information aux collectivités

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Corinne TESTUD – ROBERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Nicole GIRARD (suppléante de Mme HAQUET).

Etaient absents excusés : Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU.

Etaient représentés : Monsieur Max RASPAIL a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LARGUIER pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Jean-François LOVISOLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom, Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Madame Laurence CHABAUD GEVA pour la représenter et voter en son nom.

Monsieur le Président rappelle que, afin de réduire leurs factures, réduire l'impact de la crise énergétique et préserver la qualité du service public, les collectivités et établissements publics doivent se mobiliser dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique.

Pour mener à bien cette démarche qui doit être réfléchie sur du moyen et long termes, les autorités territoriales doivent initier des projets dès à présent.

C'est l'objectif du « Plan de Sobriété Énergétique » édité par le Gouvernement le 6 octobre 2022 qui demande « une mobilisation générale ».

Le plan propose des solutions pour toutes les consommations : chauffage, éclairage, outils numériques. Il s'articule autour de petits gestes comme de transitions plus larges, notamment en matière de mobilité et d'énergie.

Le CDG84 a relayé l'information et a édité un Flash Info transmis à l'ensemble des collectivités et établissements publics du Vaucluse rappelant :

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2022
Application agréée E-Legalisation
99_DE-084-268400039-20221125-D22_35-DE

- Les mesures phares pour la maîtrise des énergies :
  - Sobriété dans les bâtiments ;
  - Sobriété dans nos mobilités ;
  - Sobriété dans la gestion des collectivités territoriales ;
- L'engagement de l'Association des Maires de France avec la publication notamment d'un guide de 10 actions ;
- L'accompagnement de l'Etat pour les collectivités et les différents programmes de financement.

Des actions ont également été engagées au sein du CDG84 avec l'engagement de tous les agents :

- Abaissement de la température du chauffage et régulation par étage ;
- Note d'information et affichage de consignes sur la limitation des impressions, l'extinction des lumières, l'extinctions des ordinateurs en fin de journée (pas de mise en veille), fermeture des portes des locaux annexes pour limiter la déperdition de chaleur.

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration prennent acte de cette information.

Pour extrait conforme,

Président

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT